Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide financière à la Fondation du Parc scientifique de l'EPFL

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer une aide financière à la Fondation du Parc scientifique de l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) pour son projet de construction d'un deuxième bâtiment sur le site. Ce soutien est accordé dans le cadre du décret instituant une aide financière à la diversification, sous forme d'un cautionnement bancaire et d'une prise en charge d'une partie des intérêts.

Le premier bâtiment a été construit en 1993, avec l'appui de la Confédération, de la Société d'aide à l'EPFL, de l'Etat de Vaud et de privés. A fin 1996, il abritait 17 entreprises et un laboratoire de l'EPFL, employant 80 collaborateurs et occupant toute la surface disponible. C'est donc pour répondre aux nouvelles demandes de location que la Fondation a décidé en novembre dernier de construire un nouveau bâtiment.

Le gouvernement motive sa décision par l'importance du Parc scientifique dans sa stratégie de développement économique. Rappelons que l'objectif principal de cette infrastructure consiste à favoriser le transfert de technologie entre les Hautes Ecoles lausannoises et les entreprises. Or, c'est une passerelle essentielle au développement de produits inédits, à haute valeur ajoutée.

Le PSE est un atout stratégique pour les organismes chargés de promouvoir la place économique vaudoise auprès d'entreprises étrangères dans les domaines de la Haute technologie. On a vu avec l'installation de Medtronic Europe SA à Tolochenaz que l'existence du PSE influence favorablement le choix de l'installation future. Il facilite également le développement de collaborations importantes une fois l'entreprise installée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 août 1997

Monsieur Gérard Moser, chef de l?Office économique. 021/ 316.60.11